

C. — AU PALAIS (*Notes de Me Fortunat Bourbonnière, c. r.*)

AVRIL. — Ce que sont ces notes. — Conseils généraux. — Laissons parler le client. — Prenons des notes. — Interrogeons plusieurs fois. — Les qualités d'une bonne plaidoirie. d'après l'*Art poétique*. — La correction du langage au Palais. — Du tact et de la courtoisie. — Des convenances du langage par rapport à la cause. — L'importance du début dans une plaidoirie. — Il convient d'étudier son juge. — Le rôle de l'avocat-conseil. — Il convient qu'il parle le premier. — Les devoirs du juge. d'après le chancelier Bacon. — A suivre.p. 296

MAI. — Analyse de l'article I, énoncé de l'article II. — L'interrogatoire des témoins. — Il faut protéger son témoin. en le préparant bien. — Examen de ses motifs. — Quand on sait le témoin disposé à nuire à son client. — Quand, au contraire, il est favorable. — Si on ignore les dispositions du témoin. — On suppose que vous êtes l'avocat de la défense. — Comment affaiblir un témoignage. — Il convient de se servir de termes usuels, connus. — Pas de moyens inavouables. — Quand les témoins et les informations écrites ne concordent pas. — Ce qu'en pensait Cicéron. — L'emploi ou la citation des arrêts. — Règles à suivre. — De l'exorde. — Il faut en être maître. — Prendre garde de déplaire au tribunal. — Que l'exorde sorte du sujet. — Insister sur l'importance de l'arrêt à rendre. — Conseil de Cicéron. — Origine de "l'épigraphe" du Conseil Privé. — De l'exorde par insinuation.—Que votre exorde ne soit ni trivial, ni commun, ni commutable, ni trop long, ni étranger, ni déplacé, ni contraire aux règles. — Exemples d'exordes fameux: 1o Jules Favre pour Mme de la Rochefoucauld. 2o Maître Mathieu contre Jules Favre. 3o Mémoire de l'horloger Beaumarchais. — Conclusion.p. 441

JUIN. — Ce dont il a été question dans les deux articles précédents. — Conseils généraux sur l'art de bien plaider. — De la narration des faits de la cause et de sa division. — La division n'est pas toujours nécessaire. — Un certain abandon dans la forme est de mise. — De l'utilité de la division dans la plupart des cas. — Qualités de la narration. — Elle doit être oratoire. — Elle doit être bien ordonnée. — Quelques précisions dans la pratique des cours canadiennes. — Le vrai but de la narration n'est pas tant d'instruire les juges que de se les rendre favorables. — La narration doit être vraisemblable. — Quelques exemples. — Celui du *Pro Milone*. — Il faut supprimer la narration inutile ou nuisible. — De la plaidoirie et des bienséances à observer. — De l'exorde dans le plaidoyer de la défense. — De la langue qu'il faut parler dans la plaidoirie. — Il convient d'éviter l'arrogance et la suffisance. — De la manière de dire les choses fâcheuses ou désagréables. — Il ne convient jamais d'insulter, de faire des sorties contre la race ou la classe de l'adversaire. — De l'harmonie d'une plaidoirie. — Pensées du bâtonnier Allan. — Conclusion des trois articlesp. 487